

Décision

Générale

colonial

Décision n° 631 accordant une permission de trois semaines à Ali Nasser.

n° 631

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 juin 1948

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1948

Date du numéro
30 juin 1948

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu les arrêtés n° 236 du 24 mars 1945 et n° 116 du 8 février 19447 relatifs à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis

Vu la demande en date du 14 juin 1946 d'Ali Nasser, cuisinier à l'Hôtel du Gouvernement.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence de trois semaines à solde entière, pour en jouir à Djibouti, est accordée à Ali Nasser, cuisinier à l'Hôtel du Gouvernement. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 21 juin 1948, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.